

## Cabinet du premier ministre

# Adoption de modifications administratives et législatives visant à améliorer le système de santé (10/04/08)

NB 494

le 8 avril 2010

FREDERICTON (CNB) - Le gouvernement provincial renforcera les services de soins de santé offerts aux francophones en proposant une série de modifications administratives et législatives.



*(Multimédia)*

Le premier ministre, Shawn Graham, et la ministre de la Santé, Mary Schryer, ont annoncé aujourd'hui des mesures que le gouvernement provincial entreprendra afin de répondre aux recommandations formulées dans le rapport préparé par Gino LeBlanc, [\*Pour un système de santé en français amélioré au Nouveau-Brunswick\*](#).

« Les priorités de notre gouvernement englobent la santé et les soins aux personnes âgées, et nous avons entamé des réformes qui misent sur nos forces et qui relèvent les défis, a affirmé le premier ministre. Monsieur LeBlanc a présenté d'excellentes recommandations qui aideront notre gouvernement à mettre de l'avant des initiatives pour s'assurer que notre système de santé réponde aux besoins de toute la population du Nouveau-Brunswick. »

Les points saillants concernant les modifications législatives proposées au cours de la session actuelle de l'Assemblée législative comprendront :

- reconnaître que les deux régies régionales de la santé sont responsables d'améliorer la prestation des services de santé en français;
- les deux régies régionales de la santé devront s'assurer de continuer à offrir des services de santé aux citoyens dans la langue officielle de leur choix;
- les modifications à la [\*Loi sur les régies régionales de la santé\*](#) reconnaîtront que la Régie régionale de la santé A est une organisation dont la langue de fonctionnement est le français, reconnaissant ainsi que la Régie est une organisation francophone ayant la responsabilité de desservir les résidents dans la langue officielle de leur choix;
- la ministre de la Santé disposera de l'autorité d'accorder la désignation de centre hospitalier universitaire et de centre hospitalier affilié universitaire; et
- la [\*Loi sur le Conseil du Nouveau-Brunswick en matière de santé\*](#) sera modifiée afin de reconnaître que le Conseil doit tenir compte des besoins des communautés linguistiques en ce qui a trait à sa mission. De plus, le gouvernement provincial recommandera que le Conseil consulte les communautés linguistiques dans la langue officielle de leur choix.

La ministre Schryer a également annoncé que le gouvernement provincial avait l'intention de déposer un projet de loi lors d'une session future de l'Assemblée législative afin que plus de la moitié des membres du conseil d'administration de chaque régie soient élus par suffrage universel à compter de

2012. La ministre de la Santé nommera le reste des membres du conseil en tenant compte des communautés d'intérêts particulières.

Selon la ministre Schryer, des modifications administratives additionnelles seront aussi apportées dans le but d'améliorer les services de santé offerts à la population francophone.

« Les modifications législatives et administratives bonifieront les réformes du système de soins de santé qui ont été mises en place en 2008 et nous permettront d'améliorer la prestation des soins de santé à la population francophone », a dit Mme Schryer.

La ministre a aussi annoncé qu'un plan d'action quinquennal sera préparé afin d'assurer une répartition équitable des services de santé entre les deux régions régionales de la province. Une révision des régions géographiques actuelles assignées à chaque région régionale de la santé sera réalisée en consultation avec les collectivités desservies.

Des améliorations additionnelles sont prévues :

- le ministère de la Santé établira un comité chargé de la mise en œuvre du plan stratégique sur les langues officielles dans le secteur des soins de santé. Dans le cadre de son mandat, le comité fournira des conseils concernant les besoins des communautés linguistiques officielles dans la planification du système de santé. Le comité comprendra des représentants des deux régions régionales de la santé;
- le prochain plan provincial de la santé sera assorti d'objectifs spécifiques et mesurables en matière de langues officielles; et
- le mandat de FacilicorpNB sera modifié afin de s'assurer que l'entreprise continue de communiquer avec les régions régionales de la santé et leurs établissements dans la langue de leur choix. Le gouvernement provincial modifiera la structure des actionnaires de FacilicorpNB afin d'y inclure des représentants des deux régions régionales de la santé.

Mme Schryer a indiqué que les mesures annoncées sont conformes aux recommandations contenues dans le rapport LeBlanc.

Le premier ministre avait mandaté Gino LeBlanc, en décembre 2009, de consulter les chefs de file de la communauté francophone et acadienne en vue de cerner des améliorations qui pourraient être apportées au système.

M. LeBlanc est chercheur associé à l'Institut canadien de recherche en politiques et en administration publiques de l'Université de Moncton. Il est aussi ancien président de la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada. Il possède des connaissances approfondies des défis que doivent relever les francophones vivant en milieu minoritaire.

2010-04-08

PERSONNE-RESSOURCE : Marie-Andrée Bolduc, communications, ministère de la Santé, 506-444-3506.

2010-04-08